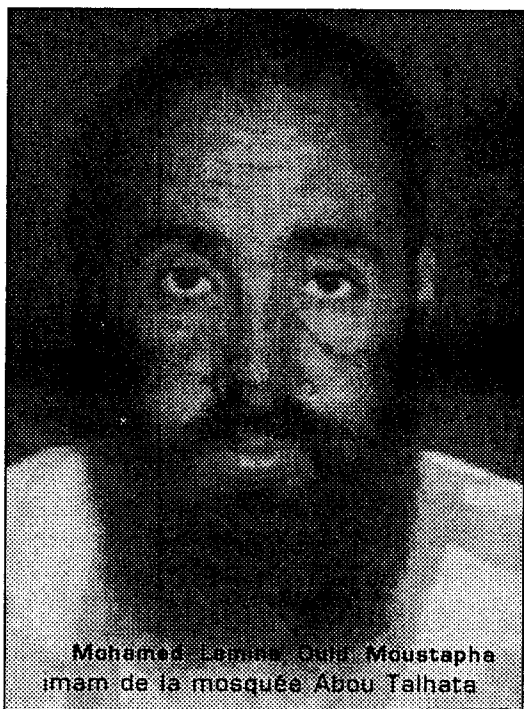


# Affaire Islamistes : Encore des islamistes devant le Parquet



**Dedew dont la famille inquiète pour sa santé**



**Mohamed Lemine Ould Moustapha  
imam de la mosquée Abou Talhata**

**A**près le déferrement au Parquet, le vendredi dernier de 37 personnes parmi les dirigeants du courant islamiste (frères musulmans et salafistes) en Mauritanie, le Procureur de la République devait en garder sept et ordonner le retour des autres dans les commissariats d'où ils venaient pour poursuivre avec eux les enquêtes qui res-

taient à approfondir. Parmi ces personnes libérées vendredi matin, figure Mohamed Lemine Ould Moustapha, imam de la mosquée Abou Talhata de Tensoueilem qui a séjourné un mois et quatre jours à l'école de police. Il sera pourtant arrêté chez lui, après avoir dirigé la prière de ce vendredi et conduit au commissariat de Arafat 2 qu'il ne quitte que pour comparaître devant le Procureur et revenir dans sa cellule.

## Affaire Islamistes:

# Encore des islamistes devant le Parquet

Véritable casse-tête pour la justice, ce dossier des islamistes qui renferme plus de 42 prévenus, dont la majorité est considérée comme appartenant au courant salafiste, ce dossier, disions-nous, ne cesse de connaître des rebondissements avec le déferrement, ce mercredi 1er juin, de neuf personnes dont cinq en provenance de Nouadhibou (Abdi Ould Abdi, Mohamed Yeslem Ould Khtoura, Isselmou Ould Ejwede et ses deux fils) et quatre de Nouakchott dont le cheikh Mohamed Lemine Ould El Hacem, imam de la mosquée de Chorafa, non loin du marché central de la Capitale, fondateur de la mahadra El Awn et personnalité de grande envergure.

Mis en dépôt à la prison civile de Nouakchott, où les avocats et les familles se disent interdits de visite (tantôt le juge d'instruction demande aux avocats de lui présenter les procurations de défense signées par les accusés, tantôt il promet, en vain, de leur faciliter les visites) les neuf personnes déférées aujourd'hui au Parquet l'ont été sous des chefs d'accusation dont huit portent la mention "pour infraction des lois régissant les mosquées", alors que pour Cheikh Mohamed Lemine Ould El Hacem, l'infraction retenue porte sur le "message des mosquées".

D'autres personnes, au nombre de six, avaient été transférés, mardi, à la prison civile de Nouakchott. Il s'agit de Khattary Ould Abdatt, Ahmed Jiddou Ould Abdedaïm, Mohamed Ould Veta, Dah Ould Moustapha, Ismail Ould Mohamed et Jaavar Ould Mokhtar Salem. Sept autres viendront s'ajouter à ces derniers, à savoir El Khadim Ould Semane, Hamad Ould Mohamed Khairou, Abderrahmane Ould Cheikh sid'Ahmed Ould El Ghoth, Sidi Ould Bah Ould Limam, Sidi Mohamed Ould Mohamed Vall, Sidi Ould Abdallahi Ould Habott. Ces sept personnes sont accusés de constituer une association de malfaiteurs.

Quant aux familles du cheikh Mohamed El Hacem Ould Dedew et de Mokhtar Ould Mohamed Moussa, elles ont demandé à leurs avocats de soumettre au juge une requête dans laquelle elles souhaitent la venue de spécialistes pour s'enquérir de l'état de santé de ces deux hommes, état qu'elles jugent "délicat".